



Section Nationale
des Officiers de Port et
Officiers de port adjoints



Montreuil, le 28 février 2024

Monsieur Christophe Béchu,
Ministre de la Transition Ecologique
et de la Cohésion des Territoires

Monsieur Patrice Vergriete,
Ministre délégué chargé des
Transports

Monsieur Hervé Berville,
Secrétaire d'Etat chargé de la Mer et
de la Biodiversité

Objet : Préavis de grève reconductible à partir du 12 mars 2024.

Messieurs,

La profession d'officier de port traverse une période difficile car travailler en sous-effectifs est désormais la norme.

Un taux de rotation élevé du personnel alourdit la charge de travail quotidienne, tandis que les missions se multiplient. Les personnels sont confrontés à des défis cruciaux dans les ports, et il est impératif de garantir la sécurité et la protection de l'environnement en permanence.

Malgré nos alertes répétées, l'administration centrale persiste à valider des mesures inadéquates, déséquilibrées et loin de répondre aux besoins réels.

Les projets de modification des décrets statutaires, des arrêtés régissant les titres, brevets et temps de navigation et ceux précisant le nombre de postes de responsable de capitainerie et de capitaine de port en chef ne répondent pas aux problématiques.

Vous avez choisi de concentrer vos efforts sur une baisse de la sélectivité des candidats plutôt que sur l'attractivité. Les organisations syndicales vous ont clairement signalé le mal-être des agents et ont proposé des solutions qui auraient été bénéfiques pour l'ensemble de la profession.

Pourtant, vous persistez à mettre en œuvre des séries de mesures qui ne seront pas fructueuses.

Les Officiers de port et les Officiers de port adjoints jouent un rôle indispensable dans le développement de nos ports, et il est temps que notre voix soit pleinement entendue.

Les organisations syndicales signataires du présent préavis se faisant porte-parole de nombreux agents revendiquent :

- L'augmentation des grilles indiciaires de tous les OP : capitaine de 2ème, 1ère et Hors Classe, conformément à la proposition ;
- L'intégration de l'ensemble des OPa au grade supérieur dès la création du grade de lieutenant de port de classe exceptionnelle ;
- La revalorisation de manière significative du régime indemnitaire des OP et des Opa ;
- L'ouverture d'un nombre de places suffisant lors des concours nationaux internes et externes OP-OPa, en adéquation avec les besoins actuels ;
- L'établissement de listes permettant aux lauréats des concours de postuler sur l'ensemble des postes vacants, favorisant ainsi une mobilité professionnelle efficace ;
- La reconnaissance de la pénibilité au travail pour certaines fonctions afin de garantir une transition vers une retraite digne ;
- L'engagement de recrutement à des niveaux appropriés et à fournir des formations cohérentes ;
- L'accroissement du nombre de postes de responsables de capitainerie et de capitaines de port en chef pour rendre nos fonctions plus attractives ;
- L'établissement d'une cohérence dans les avancements aux indices supérieurs pour les responsables de capitainerie et capitaines de port en chef.

En conséquence, nous vous prions de bien vouloir considérer la présente comme valant **préavis de grève reconductible par période de 24h à compter du 12 mars 2024**, ainsi que les nuitées en amont et en aval pour les personnes qui travailleraient en horaires décalés.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Pour la FNEE CGT	Pour le SNPAM - SNOP CGT	Pour l'UNSA	Pour la CFDT
Signé	Signé	Signé	Signé
Ivan Candé-Gonzalez	Pierre de Chabaneix	Jérôme Abotsi	Michaël Maillot